



Précarité énergétique : quand la sobriété devient un alibi pour masquer l'insuffisance des aides

Le RWADÉ, la FDSS, le RWLP et Les Amis de la Terre dénoncent des aides fédérales largement insuffisantes et une réponse en décalage avec la réalité de la précarité énergétique. Nos associations appellent à des mesures structurelles immédiates.

Face à la hausse persistante des prix de l'énergie, le gouvernement fédéral annonce un budget de 80 millions d'euros sur trois mois, dont seulement 15 millions destinés aux ménages précarisés via les Fonds gaz et électricité et le Fonds social chauffage. Ces montants sont très largement insuffisants au regard de l'ampleur de la crise.

Dans le même temps, le gouvernement fait un appel à la sobriété. La réduction des consommations et l'efficacité énergétique sont des piliers essentiels de la transition, mais la sobriété, pour être un projet de société désirable, doit être choisie, accompagnée et rendue possible pour toutes et tous. Elle suppose une réflexion sur les modes de consommation à faire évoluer et sur la répartition équitable des efforts, afin de garantir la satisfaction des besoins essentiels de chacune et chacun.

Pour de nombreux ménages, la sobriété n'est pas un choix mais une contrainte déjà subie. Ils ont réduit leur consommation au strict minimum, faute de moyens. Dans ces conditions, demander davantage d'efforts revient à institutionnaliser la privation. La sobriété ne peut servir de prétexte à des politiques qui laissent les ménages absorber seuls les chocs de la crise.

L'énergie n'est pas un produit comme un autre : c'est un bien vital, une condition de base pour se chauffer, s'éclairer, cuisiner et vivre dignement. Aujourd'hui, plus d'un ménage sur cinq en Belgique vit en situation de précarité énergétique. Cette réalité ne résulte pas de comportements individuels, mais de facteurs structurels : revenus insuffisants, logements énergivores et prix élevés de l'énergie.

Des dispositifs insuffisants et difficilement accessibles

Les mesures annoncées restent trop limitées pour répondre aux besoins.

Le Fonds social mazout impose aux ménages d'avancer les coûts avant remboursement, ce qui constitue un obstacle majeur pour les publics précarisés. Le Fonds gaz et électricité, malgré sa revalorisation, reste marginal à l'échelle des besoins et sans commune mesure avec les moyens mobilisés lors de la crise précédente (73 millions d'euros contre 7,5 millions aujourd'hui). De manière générale, le recours au CPAS comme porte d'entrée pour accéder à ces aides peut constituer un frein important : de nombreux ménages n'y ont pas recours, par méconnaissance, par crainte de refus, de stigmatisation ou de nouvelles démarches complexes à effectuer.

Dans le même temps, des milliers de travailleurs restent dépendants de la voiture pour se rendre au travail, faute d'alternatives de mobilité accessibles. Les interventions patronales dans les déplacements domicile-travail annoncées par le gouvernement sont largement dépendantes de la volonté des employeurs. Les discours encourageant le covoiturage ou le télétravail ne constituent pas une réponse structurelle et peuvent, dans certains cas, déplacer une partie des coûts énergétiques vers les ménages eux-mêmes. Tous les travailleurs et travailleuses n'ont pas accès à des solutions de mobilité décarbonée ni les moyens d'en changer.

Le tarif social : un outil indispensable et soutenu largement

Pour nos associations, le maintien du tarif social, aujourd'hui menacé, est essentiel. Le Groupe des 10, réunissant syndicats et employeurs, s'est d'ailleurs prononcé en faveur de son maintien sous sa forme actuelle, au vu de son efficacité : automatique, stable, il protège directement les ménages aux revenus les plus faibles contre les hausses de prix et garantit un accès à l'électricité et au gaz à un tarif abordable. Cet outil fait consensus au-delà des clivages politiques.

Il est nécessaire d'élargir le droit au tarif social afin qu'il touche systématiquement les ménages à bas revenus, en le rendant accessible aux ménages ayant des revenus équivalents aux bénéficiaires de l'intervention majorée.

Les moyens existent, encore faut-il les mobiliser.

Lors de la précédente crise énergétique, l'élargissement du tarif social aux bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) a représenté un coût d'1,49 milliard d'euros. La taxation des surprofits du secteur de l'énergie a, elle, généré des recettes estimées à 1,87 milliard d'euros entre 2022 et 2024¹. Soulignons que cette contribution exceptionnelle de solidarité a été validée par la Cour de Justice de l'Union européenne dans un arrêt rendu en décembre 2025². Faire contribuer les acteurs qui bénéficient de la crise n'est pas une option idéologique, mais une question de justice élémentaire.

Par ailleurs, 400 millions d'euros des montants alloués aux mesures d'aide lors de la précédente crise énergétique n'avaient pas été utilisés. L'Etat fédéral pourrait aujourd'hui en faire bon usage, en finançant des mesures d'aides plus ambitieuses.

Pour réduire la vulnérabilité des ménages face aux fluctuations des prix, il est essentiel de sortir d'une logique de réponses budgétaires ponctuelles et de dépendance aux énergies fossiles. Les crises énergétiques successives doivent conduire à tirer des enseignements durables et à investir massivement dans la transition, afin d'agir de manière préventive plutôt que dans l'urgence.

Une transition qui ne peut être socialement aveugle

La transition énergétique ne peut réussir que si elle est socialement soutenable. Prévoir des alternatives à la consommation d'énergies fossiles pour tous les ménages est indispensable.

Cela implique des politiques structurelles ambitieuses : rénovation du bâti avec soutien financier réel aux ménages sans capacité d'emprunt, renforcement massif des transports en commun, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, avec une tarification accessible,

¹<https://www.lesoir.be/742189/article/2026-04-21/kern-sur-les-mesures-energie-nouvelle-tentative-daccord-ce-mardi-soir-larizona>

² <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/general/la-taxe-sur-les-surprofits-admise-par-la-cour-de-justice-europeenne/10641237.html>

développement de la mobilité partagée, suppression progressive des voitures de société et réorientation des moyens vers des alternatives durables.

Le débat ne doit pas opposer sobriété et justice sociale. Une politique énergétique crédible doit faire les deux : réduire les consommations là où c'est possible, et protéger les ménages là où c'est nécessaire. L'accès à l'énergie est un droit fondamental qui ne peut être sacrifié sur l'autel de l'austérité.

Contact presse : Marie CHARLES, Directrice du Réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Energie
– 0474 22 35 38 -marie.charles@rwade.be.